



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Ouzbékistan

Question écrite n° 66561

### Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le soulèvement sanglant à Andijan, ville située dans l'ouest de l'Ouzbékistan. La foule, qui manifestait dans le calme, ne réclamait que l'amélioration des conditions économiques et le retour de la démocratie dans leur pays. La pauvreté et les mauvaises conditions de vie croissantes constituent le quotidien des habitants de ce pays. Le salaire mensuel moyen est de trente dollars et un sac de farine s'élève à quinze dollars. Des soldats à bord de camions militaires ont traversé à plusieurs reprises la place centrale où les manifestants étaient toujours rassemblés avant de tirer en l'air puis sur la foule elle-même. Les tirs des soldats ont provoqué un grand mouvement de panique sur la place centrale, qui a poussé les manifestants à s'enfuir de tous côtés. Selon de nombreux témoignages, les tirs militaires auraient fait jusqu'à 745 morts. La violence n'est pas une réponse face à une telle situation. C'est pourquoi, il lui demande quelle est la position de la France à ce sujet.

### Texte de la réponse

Les événements qui se sont déroulés dans la ville d'Andijan et aux alentours dans la nuit du 12 au 13 mai et dans la journée du 13 mai constituent un vif motif de préoccupation pour la France et pour l'Union européenne. Les autorités ouzbèkes font désormais état d'un bilan de 187 victimes mais les enquêtes menées par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies, par le bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE et par des organisations non gouvernementales (Human Rights Watch) auprès des citoyens ouzbeks réfugiés au Kirghizstan au lendemain des événements d'Andijan indiquent qu'il serait beaucoup plus élevé. Les autorités ouzbèkes ont imputé la responsabilité de la violence aux islamistes radicaux, dont il est toutefois difficile de mesurer à la fois l'audience dans le pays et le degré d'implication dans les événements. Les enquêtes précitées soulignent, elles, que les événements d'Andijan sont avant tout la traduction d'un fort mécontentement social attisé par l'insuffisante mise en oeuvre des réformes politiques et économiques et pointent les responsabilités des forces de sécurité ouzbèkes. Dès le 16 mai, le ministre des affaires étrangères a réprouvé l'usage de la violence et appelé à ce que toute la lumière soit faite sur les événements. Dans cet esprit, la France n'a eu ensuite de cesse, avec ses partenaires européens, de réclamer une enquête internationale (conclusions du conseil des affaires générales-relations extérieures du 23 mai). Le 23 mai, les ministres des affaires étrangères des Vingt-Cinq ont aussi condamné le recours « excessif, disproportionné et aveugle » à la force et rappelé les autorités ouzbèkes aux engagements internationaux qu'elles ont souscrits en matière de droits de l'homme. Les autorités ouzbèkes ont cependant refusé de délivrer un visa au représentant spécial de M. Solana pour les droits de l'homme, M. Matthiessen, et ont indiqué leur opposition à toute mission d'enquête internationale. Avec ses partenaires européens, la France a écarté la proposition ouzbèke de constitution, à Tachkent, d'un groupe de travail sur les événements d'Andijan associant certaines ambassades dans la mesure où elle ne correspondait pas à notre exigence d'une enquête internationale indépendante, transparente et crédible. Lors du conseil des affaires générales-relations extérieures (CAG-Relex) du 13 juin, les ministres des affaires étrangères des Vingt-Cinq ont invité les autorités ouzbèkes à reconsidérer leur position avant la fin du mois de juin 2005 et évoqué la possible adoption de

sanctions. La France et ses partenaires européens ont tiré les conséquences de l'absence de disponibilité des autorités ouzbèkes au dialogue et à la coopération en décidant, lors du CAG-Relex du 18 juillet, de suspendre l'approfondissement de l'accord de partenariat et de coopération qui lie l'Ouzbékistan à l'Union européenne et en se réservant la possibilité de prendre des mesures complémentaires dans d'autres enceintes (ONU et OSCE) et d'adopter d'autres sanctions si les autorités ouzbèkes persistaient dans leur refus de coopérer avec la communauté internationale. Depuis lors, le nouveau secrétaire général de l'OSCE, M. Marc Perrin de Brichambaut, s'est rendu en Ouzbékistan et a pu avoir des contacts avec les principales autorités politiques du pays. La France et ses partenaires européens restent activement saisis de cette question.

## Données clés

**Auteur :** [M. Simon Renucci](#)

**Circonscription :** Corse-du-Sud (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66561

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juin 2005, page 5712

**Réponse publiée le :** 27 septembre 2005, page 8920